



RVAJ

Réseau des villes
de l'Arc jurassien

Rapport d'activités 2022



L'association

Le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) est une association intercommunale dont la mission principale est de faire de l'Arc jurassien une région économique et culturelle forte et unie, indépendamment des frontières politiques.

Cette collaboration intercommunale se concrétise au travers d'actions de lobbying, de partages d'expériences et d'informations, de projets portés par le réseau ou encore par des échanges politiques avec d'autres organismes.

Organisation

Membres

En 2022, le RVAJ est composé des 14 communes suivantes :

Canton de Berne

Bienne
La Neuveville
Moutier
Saint-Imier
Tavannes
Tramelan

Canton de Vaud

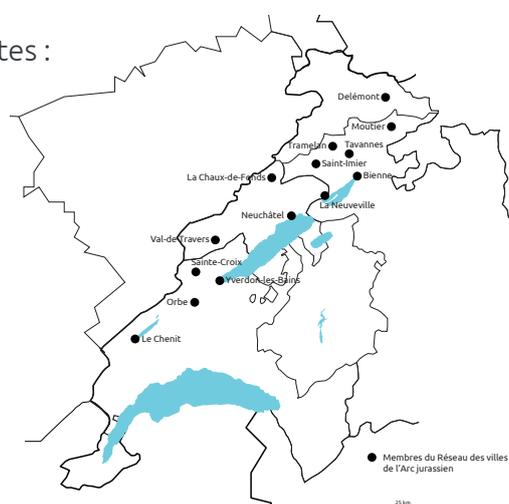
Le Chenit
Orbe
Sainte-Croix
Yverdon-les-Bains

Canton du Jura

Delémont

Canton de Neuchâtel

La Chaux-de-Fonds
Neuchâtel
Val-de-Travers



En 2022, La ville de **La Chaux-de-Fonds** a rejoint le Réseau des villes de l'Arc jurassien.

Présidence et membres du Bureau

En mai 2022, Pierre Dessemontet, Syndic d'Yverdon-les-Bains, a repris la présidence du RVAJ. Celle-ci était précédemment assurée par Patrick Tanner, ancien Maire de Saint-Imier. Le mandat de secrétariat est confié à l'association intercantonale **arcjurassien.ch**.

Les membres du Bureau sont :

- **Pierre Dessemontet**, Président, Syndic d'Yverdon-les-Bains
- **Philippe Augsburg**, Maire de Tramelan (actuellement : Hervé Gullotti, Maire de Tramelan)
- **Didier Boillat**, Conseiller communal de Neuchâtel
- **Damien Chappuis**, Maire de Delémont
- **Mary-Claude Chevalier**, Syndique d'Orbe (actuellement : Olivier Baudat, Syndic du Chenit)
- **Denis Gerber**, Maire de Saint-Imier (actuellement : Corentin Jeanneret, Maire de Saint-Imier)
- **Erich Fehr**, Maire de Bienne
- **Frédéric Mairy**, Conseiller communal de Val-de-Travers

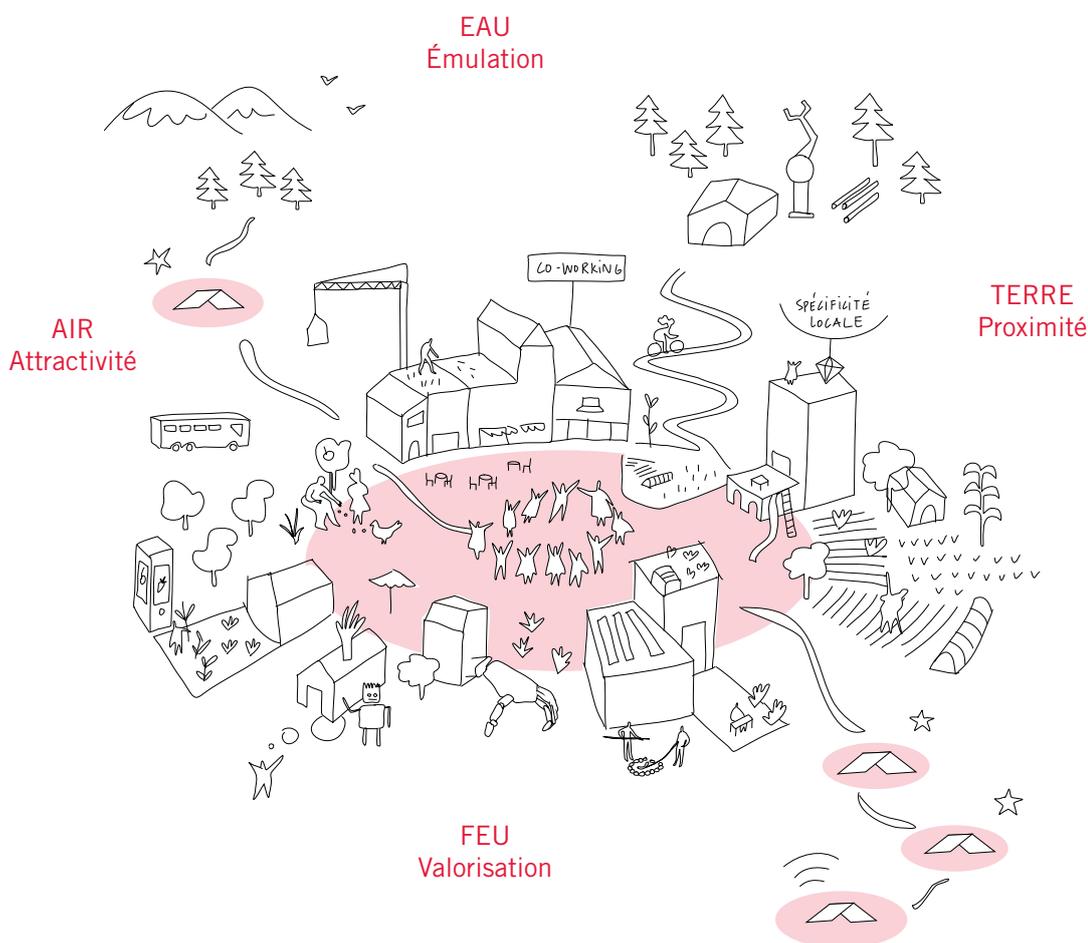
Pour mener à bien ses missions, le RVAJ s'appuie sur une stratégie institutionnelle, adoptée en janvier 2020 et mise à jour en novembre 2021. Celle-ci s'articule autour de 5 orientations stratégiques, déclinées en objectifs et mesures à court terme :

1. Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040
2. Actions de lobbying
3. Projets concrets
4. Communication
5. Gouvernance

Vous trouvez ci-dessous les principaux éléments relatifs à ces orientations stratégiques ayant été traités par le RVAJ en 2022.

1. Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040

La « Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 » a été rendue publique en juillet 2022. Suite à une réunion entre le président du RVAJ et d'**arc**jurassien.ch le 10 juin 2022, il a été décidé de communiquer cette vision aux principaux partenaires institutionnels des deux associations. Une communication *ad hoc* sera prévue pour les projets du RVAJ ou d'**arc**jurassien.ch qui mettent en œuvre cette vision stratégique.



2. Lobbying

Révision de l'ordonnance fédérale sur la radio et la télévision

Après avoir répondu à une consultation lancée par l'office fédéral de la communication (OFCOM) en décembre 2021, le RVAJ a suivi le projet de révision de l'ordonnance fédérale sur la radio et la télévision (ORTV).

En 2022, l'OFCOM a revu son projet et en particulier le découpage des concessions TV et radios. La plupart des propositions soutenues par le RVAJ et d'autres acteurs régionaux ont été prises en compte, en particulier pour ce qui est des radios locales. Concernant la télévision par contre, l'OFCOM a décidé de sortir le Jura bernois du périmètre de la concession « Arc jurassien », contre l'avis du RVAJ. Canal Alpha, à qui est actuellement octroyée la concession TV Arc jurassien, a sollicité le RVAJ afin de porter cette question au niveau politique. Le RVAJ y a répondu favorablement, écrivant un courrier à Mme Simonetta Sommaruga, cheffe du DETEC. Celle-ci a répondu au RVAJ en expliquant les choix effectués par le Conseil fédéral, sans pour autant revenir sur le découpage de la concession.

Projets ferroviaires

Liaisons ferroviaires transfrontalières

À l'initiative du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, deux échanges ont eu lieu entre le Bureau du RVAJ et une délégation du Pôle. Ces échanges ont principalement tourné autour des enjeux de lobbying, en particulier au niveau du trafic ferroviaire entre la France et la Suisse.

Un [texte commun](#) a été rendu public à l'occasion de la rencontre des élus des territoires frontaliers du 8 décembre organisé sous l'égide d'Arcjurassien.org. Ce texte est un plaidoyer pour le maintien et l'amélioration des lignes ferroviaires transfrontalières à travers l'Arc jurassien. Il est complété de précisions sur les enjeux inhérents à chacune des lignes concernées : Lausanne-Vallorbe-Frasne, Neuchâtel-Fleurier-Pontarlier-Frasne, La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Morteau-Besançon et Bienne-Delémont-Porrentruy-Delle-Belfort.

Un partage régulier d'informations a lieu entre les secrétariats des deux structures, permettant une veille sur les sujets transfrontaliers qui concernent les villes et le déclenchement d'actions en fonction des besoins repérés.

ArcExpress

M. Olivier Ammann, chef de projet aux Chemins de fer du Jura (CJ), a été invité à présenter les principaux enjeux liés au projet ArcExpress. Ce projet ferroviaire prévoit notamment l'ajout d'un troisième rail pour relier directement La Chaux-de-Fonds et Delémont, sans rupture de charge à Glovelier. Ainsi, ces travaux doivent permettre d'améliorer les correspondances, les temps de parcours et le confort des voyageurs. Le gain de temps entre La Chaux-de-Fonds et Delémont serait par exemple de 24 minutes, et même de 30 minutes entre La Chaux-de-Fonds et Porrentruy.

Le projet définitif doit être déposé auprès de la Confédération en 2024-2025 pour une décision des Chambres fédérales en 2027 (prochain paquet PRODES). L'association ArcExpress a depuis vu le jour pour défendre ce projet au niveau fédéral. Le RVAJ continue de suivre avec intérêt les suites du projet.

3. Projets concrets

Livre « Juste du Goût – l'Arc jurassien »

En 2022, le RVAJ a publié un livre consacré au terroir régional. Intitulé « Juste du Goût – l'Arc jurassien », cet ouvrage met en lumière l'ensemble du terroir de l'Arc jurassien, du champ à l'assiette. Il permet également de découvrir des restaurateurs, des producteurs, des événements emblématiques ainsi que des lieux liés au terroir régional (parcs, musées, lieux de vente, etc.). Grâce à un concours photo et une communication auprès des médias, le livre a bénéficié d'une belle couverture médiatique dans les médias de l'Arc jurassien et de Suisse romande.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec les éditions Juste du Goût, qui ont déjà publié des ouvrages similaires dans le canton de Genève. La Fondation rurale interjurassienne et Neuchâtel Vins et terroir ont participé financièrement au projet, qui a également reçu un soutien de la Loterie romande. Son édition a aussi pu compter sur de nombreux autres partenaires, parmi lesquels le Parc Jura vaudois, le Parc du Doubs, le Parc régional Chasseral, les interprofessions et diverses associations liées au terroir.

Le livre a été imprimé à Saint-Imier à 1'500 exemplaires. Disponible dans une dizaine de librairies, il a également été écoulé auprès des communes de l'Arc jurassien et des personnes ou organismes ayant participé à son édition.



© Tête de Moine AOP / Restaurant de l'Hôtel de ville, Yverdon-les-Bains / Parc Chasseral / Raphael Dupertuis

Projet-modèle « Mobilité et attractivité des centres »

Le RVAJ pilote un projet soutenu dans le cadre du programme « Projet-modèle pour un développement territorial durable 2020-2024 » de la Confédération. Ce projet s'appuie sur cinq villes pilotes du membres ou anciennement membres du réseau : Bienne, Delémont, Le Locle, Neuchâtel et Orbe. Dans chacune de ces villes pilotes, l'objectif est de mener des expérimentations visant à réduire les impacts de la mobilité et d'améliorer l'attractivité des centres.

La principale piste explorée concerne la création d'un micro-hub logistique avec la mise en place d'un service de livraisons par vélos cargos. Le transport de marchandises explose en effet dans les centres urbains en raison du commerce en ligne et des camionnettes de livraison. Dans ce contexte, encore amplifié par la crise sanitaire, le contrôle du « dernier kilomètre » devient un enjeu de plus en plus prégnant pour les communes. Elle suscite également de l'intérêt au niveau de la Confédération et d'autres collectivités confrontées aux mêmes problématiques, mais aussi auprès des entreprises de transport.

Grâce à un diagnostic mené par la HEG Arc, la faisabilité économique du projet et le potentiel de création d'emplois ont été calculés dans chacune des villes pilotes. Les discussions sont en cours avec les différents services des villes pilotes, la HEG Arc et les acteurs privés (Planzer, La Poste, coursiers à vélos) afin de mener à bien ce projet. Le transporteur routier Planzer a accepté de participer activement aux expérimentations à mener. Les résultats obtenus seront partagés avec l'ensemble des membres du RVAJ, dans le but de proposer des solutions adaptables aux autres communes membres du réseau.

Valorisation des savoir-faire horlogers dans les villes : mandat TalentisLAB

Dans la continuité de l'inscription des savoir-faire horlogers et de mécanique d'art à l'UNESCO et du projet Interreg ARC HORLOGER, le RVAJ s'est posé la question d'une action spécifique en lien avec cette thématique. Sous l'impulsion de Patrick Tanner, président du RVAJ jusqu'à mai 2022, l'idée d'un « itinéraire horloger » entre les villes du réseau est née. TalentisLAB a été mandaté afin de sonder les acteurs touristiques régionaux afin de cerner les principaux enjeux et mesurer la pertinence et l'acceptabilité des mesures proposées. L'implication des entreprises horlogères et l'articulation avec le projet ARC HORLOGER constitue des points d'attention majeurs du mandat. En discussion avec un groupe d'experts et le RVAJ, celui-ci doit aboutir à des propositions de projets ou de mesures qui mettent en valeur le patrimoine horloger et industriel de l'Arc jurassien.

Lancé dans le courant de l'été 2022, le mandat de TalentisLAB prendra fin en 2023. Les résultats des travaux et les suites à mener seront discutées au sein du RVAJ.

Par ailleurs, la question de la mise en valeur touristique des savoir-faire horlogers a été proposée au Challenge Microcité en septembre 2022. Cinq étudiant·e-s de la HE Arc et de l'UniNE ont travaillé durant trois jours sur cette problématique, en parallèle à TalentisLAB. Les étudiant·e-s ont eu l'occasion de discuter de leurs propositions avec la cheffe de projet de TalentisLab.

Assurance régionale

Une des recommandations du projet « [PHR Economie](#) », porté par le RVAJ et arcjurassien. ch entre 2017 et 2019, concernait la création d'une assurance régionale dans l'Arc jurassien. Suite à cela, des discussions ont eu lieu avec des experts académiques et des praticiens du domaine des assurances afin de vérifier la pertinence et les conditions de faisabilité d'une assurance dans l'Arc jurassien. Les divers contacts ont montré un intérêt certain pour cette idée, mais aussi la grande complexité et le coût important de sa mise en œuvre.

Finalement, le RVAJ a décidé lors de son AG 2022 de ne pas donner suite au projet.

4. Communication

Le [site internet du RVAJ](#), mis en ligne en 2021, continue d'être alimenté régulièrement par le secrétariat. En parallèle, cinq newsletters ont été envoyées en 2022. Une [page LinkedIn](#) a également été mise en ligne en juillet 2022.

5. Gouvernance

Le [Bureau du RVAJ](#), organe exécutif de l'association, s'est réuni à cinq reprises en 2022. Il est composé des membres suivants, par ordre alphabétique : Philippe Augsburg, Maire de Tramelan, Didier Boillat, Conseiller communal de Neuchâtel, Damien Chappuis, Maire de Delémont, Mary-Claude Chevalier, Syndique d'Orbe, Pierre Dessemontet, Syndic d'Yverdon-les-Bains et président (dès mai 2022), Erich Fehr, Maire de Bienne, Denis Gerber, Maire de Saint-Imier (membre dès mai 2022), Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, Frédéric Mairy, Conseiller communal de Val-de-Travers, Patrick Tanner, président (jusqu'à mai 2022).

Depuis mai 2022, la présidence est assurée par Pierre Dessemontet, Syndic d'Yverdon-les-Bains. Le secrétariat est assuré, sur mandat, par l'association intercantonale arcjurassien.ch.

En 2022, l'AG a également approuvé de nouveaux statuts, qui remplacent la version précédente datant de 2014. Cette mise à jour ne visait pas à modifier les fondements des articles mais à retirer ou modifier certains éléments devenus caducs.

Divers

Échange thématique sur la domiciliation

Lors de son AG 2021, le RVAJ a organisé un échange sur la thématique de la domiciliation des actifs, articulé autour de trois présentations :

- La campagne d'image de la Ville de Bienne, par Julien Steiner, Vice-Chancelier de la ville de Bienne
- Le dispositif de prime à la domiciliation mis en place à Porrentruy et Vendincourt, par Gabriel Voirol, Maire de Porrentruy
- Les rôles d'un délégué cantonal à la domiciliation, par Roland Nötzel, Délégué à la domiciliation du Canton de Neuchâtel

Ces présentations ont été suivies d'une table ronde avec les intervenants.

Impressum

Rédaction et réalisation graphique :
Réseau des villes de l'Arc jurassien
Mai 2023

Rue de la Paix 13
CH - 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. +41 32 889 76 01
info@rvaj.ch